

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

---

## MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

### ARRETE N° 2017/08

**Autorisation de voirie avec mise en place d'un alternat Route de Rambouillet  
Le 21 et 27 février 2017, de 8h à 17h**

Le Maire de la Commune de SAINT LEGER EN YVELINES

VU la loi n° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2212-1 et 2212-2,

VU la demande en date du 17 février 2017 par laquelle l'Entreprise INEO, sise 7 ave de la Liberté à Vernouillet (28500) sollicitant l'autorisation de voirie concernant l'exécution de travaux de remplacement d'un support ENEDIS,

Considérant que ces travaux, Route de Rambouillet, nécessitent une réglementation de la circulation,

### ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise INEO est autorisée à exécuter les travaux de remplacement d'un support ENEDIS, au niveau du N°30 Route de Rambouillet, à Saint Léger en Yvelines le 21 et 27 février 2017 de 8h à 17h.

**Article 2 :** Durant la période des travaux un alternat par feux tricolores sera mis en place, Route de Rambouillet, à Saint Léger en Yvelines.

**Article 3 :** L'entreprise INEO exécutant les travaux aura la charge de la mise en place de l'ensemble de la signalisation et de son entretien pendant la durée du chantier. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement, sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ième</sup> partie) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiée par les textes subséquents.

**Article 4 :** Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury, Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury
- à l'Entreprise INEO
- au Conseil Départemental

Fait à SAINT LEGER EN YVELINES, le 17 février 2017  
Jean-Luc MOUTET  
Conseiller Municipal

